



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-29
FINANCES

6 - Fixation de la fiscalité additionnelle et des contributions, pour l'exercice de la compétence assainissement eaux pluviales de l'année 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 22 mars 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : David DUPUTEL - Délégué Titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

Présents : 42

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Gilles MENAT (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE), Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Bernard DE WAELE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de PISCOP), Marc LEBRETON (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Luc VILLERMIN (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Sympson NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Alain SORTAIS et Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES) a donné pouvoir à Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 1

Louis LE PIERRE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'É...

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180406-2018-29-BF
Date de télétransmission : 06/04/2018
Date de réception préfecture : 06/04/2018

FINANCES

6 - Fixation de la fiscalité additionnelle et des contributions, pour l'exercice de la compétence assainissement eaux pluviales de l'année 2018

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 7 mars 2018, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la moitié de la masse des centimes prévue en 2017 (3 836 607 €) pour la compétence eaux pluviales uniquement. Le montant des centimes syndicaux 2018 sera donc de 3 874 973 €.

Commune	Population	Mode de Prélèvement	
	Bassin Versant	Fiscalisation	Budgétisation
Arnouville	14 431	240 231 €	
Baillet en France	2 044	34 026 €	
Bonneuil en France	935	15 565 €	
Bouqueval	321		5 344 €
CA PV (Andilly, Attainville, Bouffémont, Domont, Ezanville, Moisselles, Montmorency, Piscop, St Brice sous Forêt)	52 612		875 825 €
Chennevières lès Louvres	320	5 327 €	
Ecouen	7 378	122 821 €	
Epiplais lès Louvres	116	1 931 €	
Fontenay en Parisis	1 952	32 495 €	
Garges lès Gonesse	15 458	257 327 €	
Gonesse	26 252	437 008 €	
Goussainville	31 719	528 022 €	
Le Mesnil-Aubry	932	15 515 €	
Le Plessis Gassot	70		1 166 €
Le Thillay	4 196	69 850 €	
Louvres	10 219	170 114 €	
Mareil en France	698	11 620 €	
Montsoult	3 464	57 665 €	
Pulseux en France	3 389	56 416 €	
Roissy en France	2 881		47 960 €
Saint Witz	2 548	42 416 €	
Sarcelles	18 960	315 625 €	
Vaud'herland	78	1 299 €	
Vémars	2 395	39 869 €	
Villaines sous Bois	727	12 103 €	
Villeron	763	12 702 €	
Villiers le Bel	27 917	464 731 €	
	232 775	2 944 678 €	930 295 €
		3 874 973,00 €	

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support de débat d'orientations budgétaires du 7 mars 2018,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion des eaux pluviales,

Considérant, pour couvrir ces besoins, la nécessité de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la moitié de la masse de la fiscalité additionnelle prévue en 2017,

FINANCES

6 - Fixation de la fiscalité additionnelle et des contributions, pour l'exercice de la compétence assainissement eaux pluviales de l'année 2018

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Porte** le montant de la fiscalité additionnelle pour 2018 à un montant de 3 874 973 €, au titre de la compétence assainissement eaux pluviales,
- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2018.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 mars 2018

Guy MESSAGER

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 06/04/18
Affichée le : 20/04/18
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.